

Si les musulmans veulent complètement s'intégrer, pourquoi ne feraient-ils pas comme les juifs en 1807 ?

Le 3 mars 2011 , l'UMP , par la voix de Jean-François Copé annonce la tenue d'un débat sur la laïcité et sur la place de l'islam en France.Ce débat devrait débiter le 4 avril 2011.

Toute la subtilité réside dans l'énoncé du thème : relier la laïcité et l'islam .Il est vrai que c'est l'islam qui pose un problème et non pas la laïcité. La laïcité permet aux pratiquants et aux non pratiquants de vivre ensemble. L'islam n'est pas une religion comme les autres , il veut régir la vie spirituelle et temporelle de ses adeptes de leur naissance jusqu'à leur mort. L'islam en fait est un système politique qui place la loi religieuse au dessus de la loi républicaine. Accorder une place particulière à cette religion c'est tomber dans un piège et c'est surtout remettre en cause la loi de 1905.

Il est vrai que depuis quelques années, l'islam envahit l'espace public. Selon un sondage du Monde du 4 Janvier 2011, 42 % des français se sentent menacés par l'islam.

Des prières illégales se déroulent dans les rues de nombreuses villes. Je rappelle à chaque lecteur que *Riposte Laïque* dénonce cette occupation de l'espace public depuis plus d'un an , et qu'il aura fallu que ce thème soit repris par Marine Le Pen pour que les médias officiels et les politiques s'y intéressent et les condamnent mais mollement .

Le seul argument avancé fut le manque de mosquées et non pas les troubles à l'ordre public. Donc pour l'instant les musulmans peuvent continuer à prier dans la rue puisqu'aucune autorité officielle n'ira les empêcher de le faire.

Les seules réactions à cet état de fait insupportable furent

les déclarations officielles de Benoist Apparu, Secrétaire d'État au Logement, qui envisage de construire des mosquées sur les deniers publics en réformant la Loi de 1905. Manuel Valls a abondé dans ce sens : si les musulmans prient dans la rue c'est qu'ils n'ont pas de lieux de prières adéquats. Donc nous allons demander à l'ensemble des citoyens français de financer la religion musulmane au nom de la tolérance et de la justice. L'État français dont les finances sont au plus mal selon les économistes va trouver des moyens pour une minorité de pratiquants. On ne finance que très peu de logements sociaux ,on doit supprimer des fonctionnaires qui coutent si cher, on va sacrifier les services publics pour offrir à quelques uns des lieux décents de culte !!! Depuis quand l'intérêt des religieux passent avant l'ensemble des citoyens !!!

Les politiques se mêlent de religion et dans quel but? Le but est simple, il faut s'allier les votes des musulmans, le clientélisme politicien est un moteur important pour nos élus. Ils seraient prêts à vendre leur âme au diable pour garder leurs postes. Ils font le jeu de certains musulmans qui ne demandent qu'à afficher de plus en plus visiblement leur religion et ses préceptes.

Nous avons tous remarqué l'apparition de plus en plus nombreuses de femmes voilées dans l'espace public. Ce voile est un symbole religieux et marque bien le refus de l'appartenance au reste de la société civile française. Tout comme la burqa, l'abaya ou autre, ces signes ostentatoires sont un véritable défi au vivre ensemble. Tout récemment des lycéennes voilées et vêtues de robes longues unies se sont clairement manifestées dans leur lycée. (Saint -Ouen , mars 2011). Elles tiraient certes leurs voiles pour rentrer dans l'enceinte du lycée , conformément à la loi de 2004 , mais gardaient leurs robes traditionnelles disaient -elles. Avez-vous vu les tenues dont il s'agit? Elles se rapprochent des soutanes noires des prêtres , mais au dire de ces jeunes filles ce ne sont pas des vêtements religieux.

Remarquons que ces jeunes filles ont reçu le soutien de deux

organisations musulmanes: le collectif pro-palestinien Cheikh Yassine et le collectif contre l'islamophobie. Toutes les occasions sont bonnes pour provoquer la République et sa réactivité si lente.

✘ Tout récemment Claude Guéant s'est attiré les foudres de la classe politique en rappelant puisque les personnels des services publics ne doivent pas arborer de signe religieux ostentatoire, les usagers devraient en faire de même.

Cela semblerait logique mais évidemment les bonnes âmes pensantes s'offusquent et crient haro sur le Ministre de l'Intérieur et des Cultes.

Toute personne qui ose s'élever contre ce genre de manifestation pourtant bien visible que ce soit les prières dans les rues , les tenues à caractère religieux est taxée d'islamophobie voire de racisme. On leur jette à la figure un argument choc, mais totalement éculé: « Vous faites le lit du Front National » .

Le Parti Socialiste et le Conseil Français du Culte Musulman dénoncent le débat sur la place de l'islam en France , mais ne refusent pas un débat sur la laïcité.

La première secrétaire nationale du PS est une fervente supportrice des islamistes . A Lille , dès 2003 , elle a accepté l'instauration d'horaires séparés pour les femmes. La ville de Lille reçoit régulièrement Tariq Ramadan dans le cadre des rencontres annuelles des musulmans du nord.

Elle vient de signer une pétition où son nom côtoie celui de Tariq Ramadan , encore lui. Mais elle vient de faire volte face en retirant sa signature sous la pression médiatique.

Le CFCM parle de stigmatisation des musulmans , stigmatisation le vocable à la mode. Le CFCM veut bien un toilettage de la Loi de 1905 à condition que celui-ci aille dans son sens.

En 2005, Nicolas Sarkozy , alors Ministre de l'Intérieur et des cultes a commandé un rapport à Jean-Pierre Machelon pour envisager les réformes éventuelles à la Loi de 1905. Ce rapport rendu en 2006 proposait quelques aménagements:

– Faire sauter l'interdiction constitutionnelle et légale pour

autoriser le financement des mosquées.

– Obliger les Maires à financer les mosquées par des mesures contraignantes.

En fait il faudrait modifier la loi de 1905 au bénéfice de l'islam.

Dès 2008 , Dalil Boubakeur proposait un moratoire sur la Loi de 1905, là aussi ce serait en faveur des musulmans.

En 2011 , on ressort ce débat « laïcité et place de l'islam » qui ne veut qu'aboutir à une seule chose : la remise en cause de la Loi de 1905 qui garantit la séparation des Églises et de l'État.

Malgré les promesses de ne pas toucher à cette loi , Coppé voudrait nous amener à accepter un toilettage de la dite loi. Ce nettoyage permettrait en fait de financer la construction de mosquées avec l'argent public.

Je vous fais remarquer que toutes les réactions sont focalisées sur la place de l'islam et en aucun cas sur la laïcité , tactiquement il est très habile de ne mettre en avant que la deuxième partie du problème pour mieux faire accepter la première. L'UMP pourrait retirer le thème de la place de l'islam et concentrer ses efforts sur la remise en cause de la laïcité et mettre en action les mesures suggérées par le rapport Machelon.

Pour moi, parler d'un islam de France est un leurre. On ne peut pas avoir un islam de France tout comme il n'existe pas un catholicisme de France , un protestantisme de France ou un bouddhisme de France. L'islam comme toutes les religions doit rester dans la sphère privée .

Si les musulmans veulent s'intégrer complètement dans la société française pourquoi ne pas leur proposer un pacte comme celui qu'avait initié Napoléon I. En 1807, du 9 février au 9 mars 1807 , 71 notables juifs (dont deux tiers de rabbins) répondirent aux 12 questions posées par l'Empereur sur leur volonté de s'intégrer dans la société française : « Le divorce est-il permis par la loi juive ? Une juive peut-elle se marier avec un chrétien et une chrétienne avec un juif ? Les juifs nés en France et traités par la loi comme citoyens français

regardent-ils la France comme leur patrie ? Ont-ils l'obligation de la défendre ? Sont-ils obligés d'obéir aux lois et de suivre toutes les dispositions du code civil ?... » Ce pacte a été établi et est toujours en vigueur et personne ne songe à le remettre en cause.

Posons quelques questions sur l'égalité homme femme , l'homosexualité , l'apostasie , les mariages inter -religieux etc... aux représentants de la communauté musulmane . Si leurs réponses vont à l'encontre de la législation française cela voudrait dire que l'islam n'est pas soluble dans notre République. Dans ce cas-là se poserait la pratique de ce culte en France.

Marie-José LETAILLEUR